

Brêmes

**Synthèse communale propre aux
inondations du territoire des pieds de
coteaux des Wateringues**



Le présent document constitue la synthèse, à l'échelle communale, des différentes phases de l'étude de l'élaboration du PPRI des pieds de coteaux des Wateringues.

Il s'agit donc du document évolutif qui s'enrichira au fur et à mesure de l'avancement de l'étude afin de synthétiser au mieux, à l'échelle de chaque commune, le fonctionnement hydraulique et le risque inondation en présence, que ce soit le risque de débordement ou de ruissellement.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Section I - Historique des inondations de la commune - où est présentée la partie historique du compte-rendu de l'entretien réalisé avec les élus locaux concernés, lorsque ces derniers ont été rencontrés ;

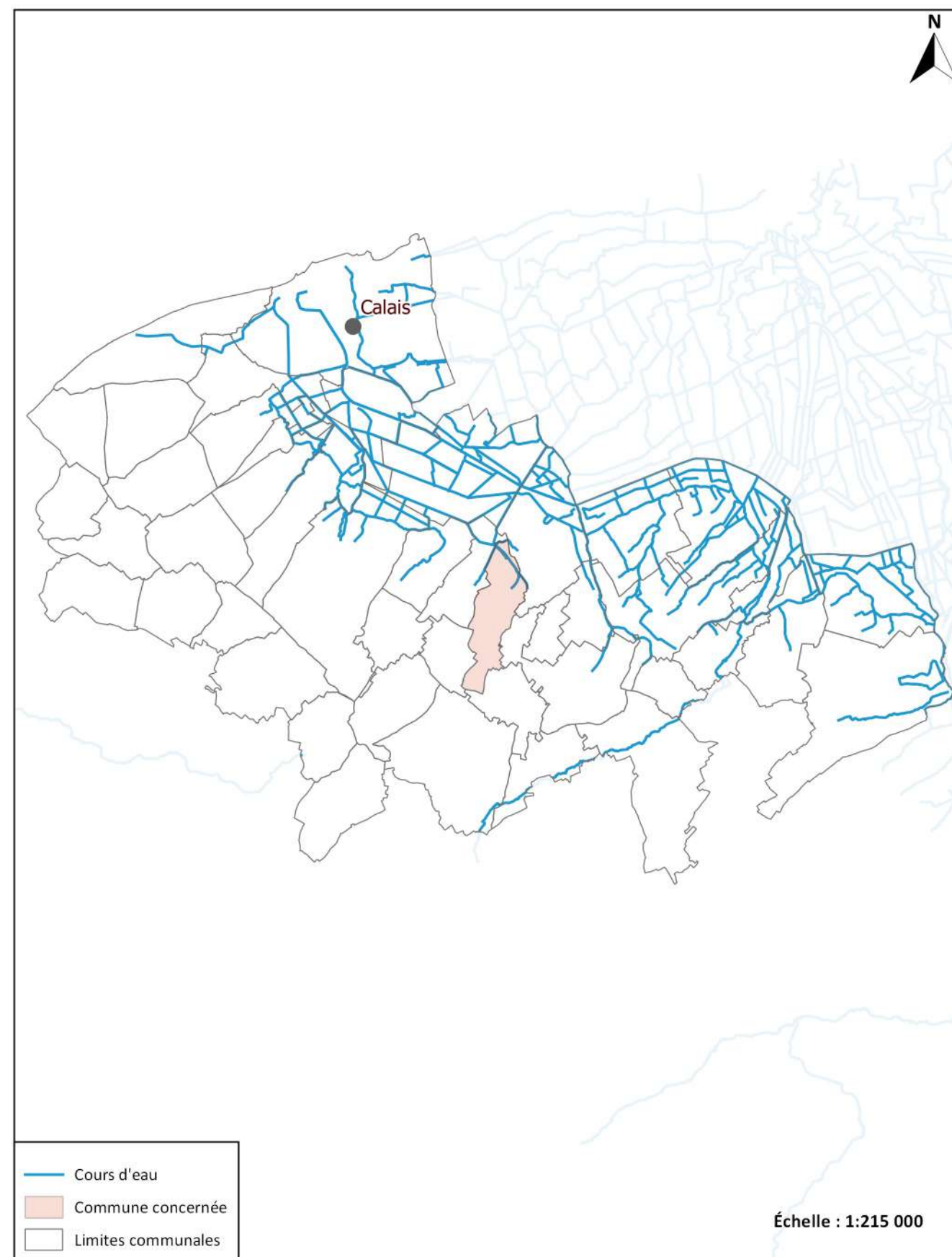
- Section II - Enjeux et gestion de crise - où est présentée la partie enjeux du compte-rendu de l'entretien réalisé avec les élus locaux concernés, lorsque ces derniers ont été rencontrés ;

- Section III - Cartographie et analyse du fonctionnement hydraulique - Une cartographie commentée et accompagnée de photographies présente le fonctionnement hydraulique en place à l'échelle du territoire communal ;

- Section IV - Cartographie et analyse de l'historique des inondations - Une cartographie commentée présente la localisation et la concentration des données historiques collectées à l'échelle du territoire communal.

- Section V - Cartographies des hauteurs de submersion, des vitesses d'écoulement et de l'aléa de référence.

Des sections supplémentaires compléteront ces synthèses lors des phases ultérieures de la présente étude.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER PAS-DE-CALAIS

Compte-rendu de l'entretien avec la commune réalisé le 17 juin 2015 en mairie de Brêmes-les-Ardres

Historique des inondations:

Les inondations historiques dont à souvenir M. le Maire sont listés ci-dessous :

- mi-août 2006 ;
- le 20 mai 2008 ;
- novembre 2009 ;
- décembre 2013.

Les zones touchées sont systématiquement localisées aux abords de :

- Ferlinghem ;
- rue de la Chapelle.

Les intervenants précisent que la commune n'est que peu touchée lors des événements pluvieux de forte intensité. En effet, l'aval de la commune, est davantage marqué par la présence de marais que de lotissements. En amont de la commune, de par l'absence de fossé et de bassin de rétention, de nombreuses zones de ruissellement sont à dénoter. M. le maire précise que des travaux vont commencer afin de canaliser l'écoulement sur les voiries et ainsi éviter d'inonder les champs et donc les coulées de boues. Les fossés réalisés seront ensuite raccordés aux réseaux d'eau pluviale. La localisation de ces derniers est présentée sur la carte par M. le maire. Le plan du bassin de rétention est à demander à l'Association Foncière de Remembrement (AFR).

Suite à la crue de 2009, les agriculteurs ainsi que la commune ont mis en place des fossés, ou encore des fascines pour limiter les vitesses d'écoulement le long des versants et ainsi lutter contre le ruissellement et donc les coulées de boues.

En 2013, M. le maire indique que la cote d'arase des berges du canal d'Ardres a été rehaussé bien que l'exploitation de ce dernier soit confié à VNF. M. le Maire indique d'ailleurs la non prise en charge des travaux d'entretien de l'ouvrage par VNF, en effet selon lui, les inondations par débordement sont principalement liées au non curage du canal, car le dimensionnement de ce dernier est suffisant pour évacuer les volumes d'eau résultants des précipitations.

En cas de risque d'inondation l'alerte est donnée par la DREAL ou la préfecture.

Participants :
M. Poussière, maire de la commune de Brêmes-les-Ardres
M. l'adjoint au maire
M. le secrétaire au maire
M. Doussière, Prolog Ingénierie
Mne Chevalier, Prolog Ingénierie

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER PAS-DE-CALAIS

Compte-rendu de l'entretien avec la commune réalisé le 17 juin 2015 en mairie de Brêmes-les-Ardres

Enjeux et gestion de crise:

Pour les inondations listées précédemment, le coût des dommages s'élèverait entre 3 000 et 20 000 euros.

Au niveau de la commune, M. le maire souligne la présence d'un ICPE (porcherie).

L'école est quant à elle situé hors zone inondable.

Enfin, en cas d'inondation, M. le maire nous indique que divers ERP (cantine, salle polyvalente) peuvent accueillir une cinquantaine de personnes.

Participants :

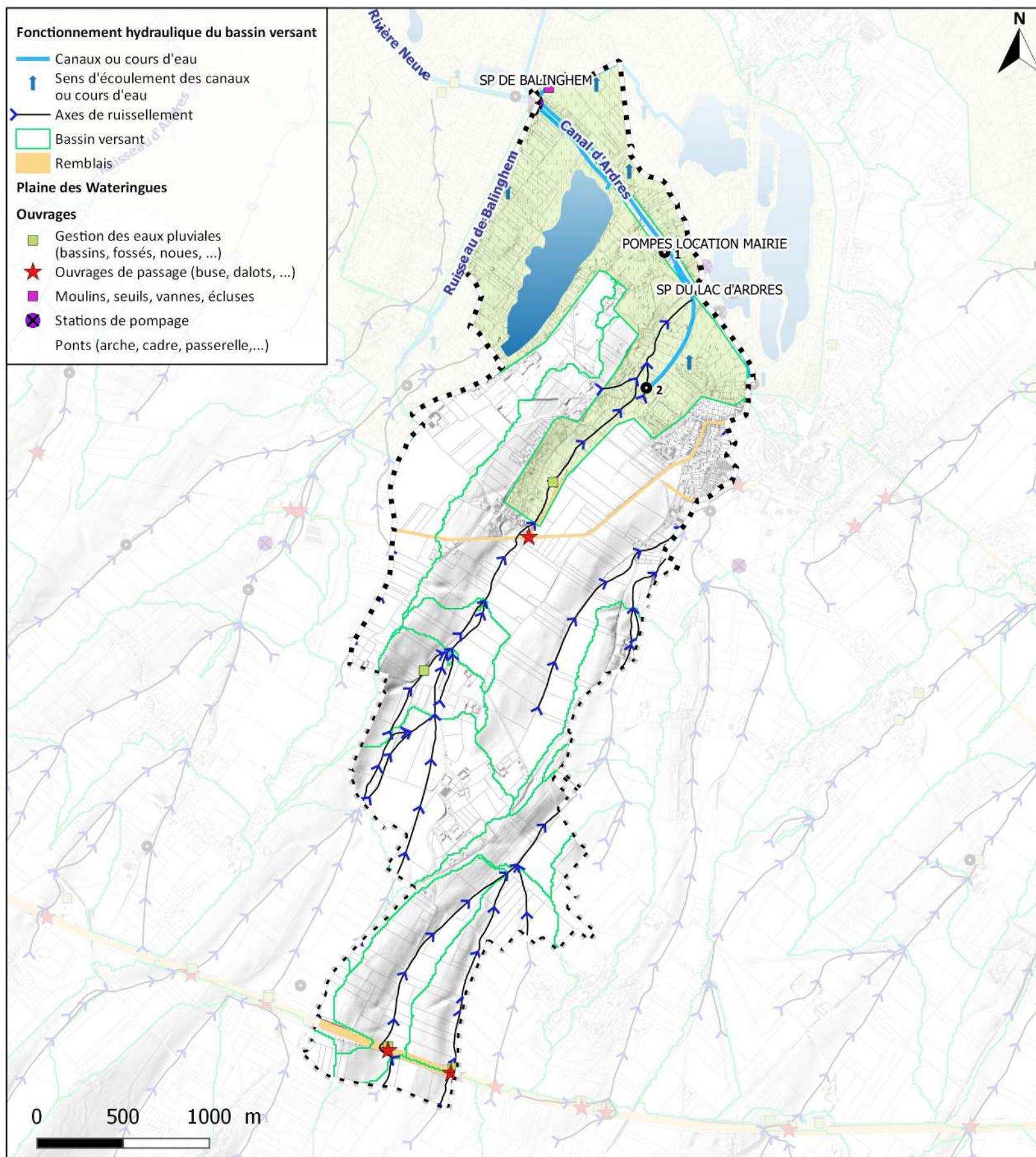
M. Poussière, maire de la commune de Brêmes-les-Ardres

M. l'adjoint au maire

M. le secrétaire au maire

M. Doussière, Prolog Ingénierie

Mne Chevalier, Prolog Ingénierie



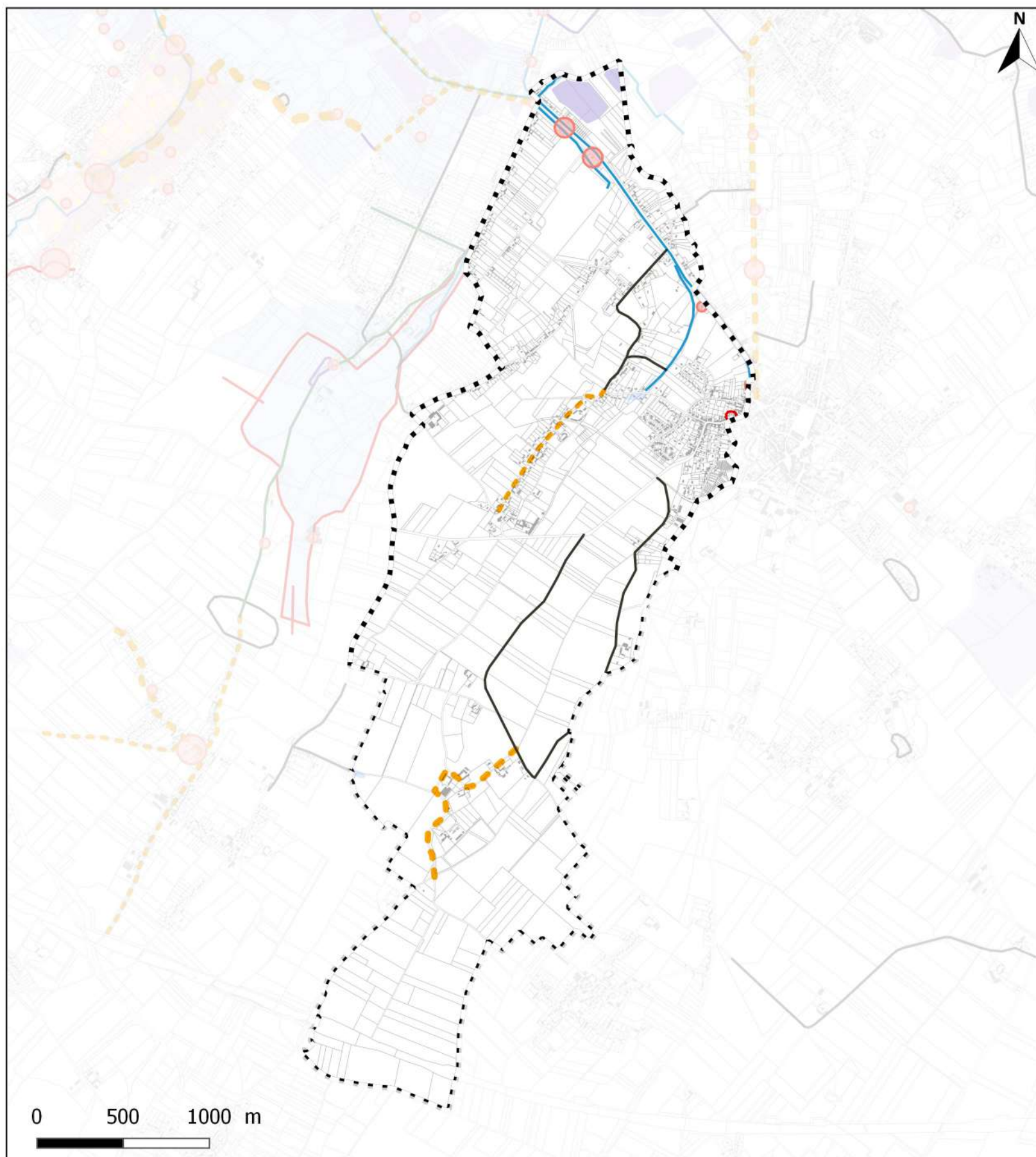
La commune de Brêmes est traversée par deux axes de ruissellement majeurs. L'un provient des communes de Bouquehault et Licques et passe au milieu de commune avant de rejoindre le Ruisseau de Brêmes (2).

Le second prend naissance sur les hauteurs de la commune et longent les communes de Landrethun-lès-Ardres, Louches et Ardres. Il rejoint ensuite sur la tête du canal d'Ardres (voir la commune d'Ardres). Plusieurs ouvrages hydrauliques sont présents sous la voie SNCF tout à l'amont et à des traversées de route.

La partie nord de la commune se trouve dans la plaine des Wateringues, avec la présence de l'étang de Brêmes. Elle est drainée gravitairement par le Ruisseau de Brêmes qui long le canal d'Ardres en rive gauche et conflue en tête de la Rivière Neuve (voir la commune de Balinghem). Il est à noter la présence de rejets (1) du Ruisseau de Brêmes dans le canal d'Ardres.



Rejet du Ruisseau de Brêmes dans le canal d'Ardres (1)



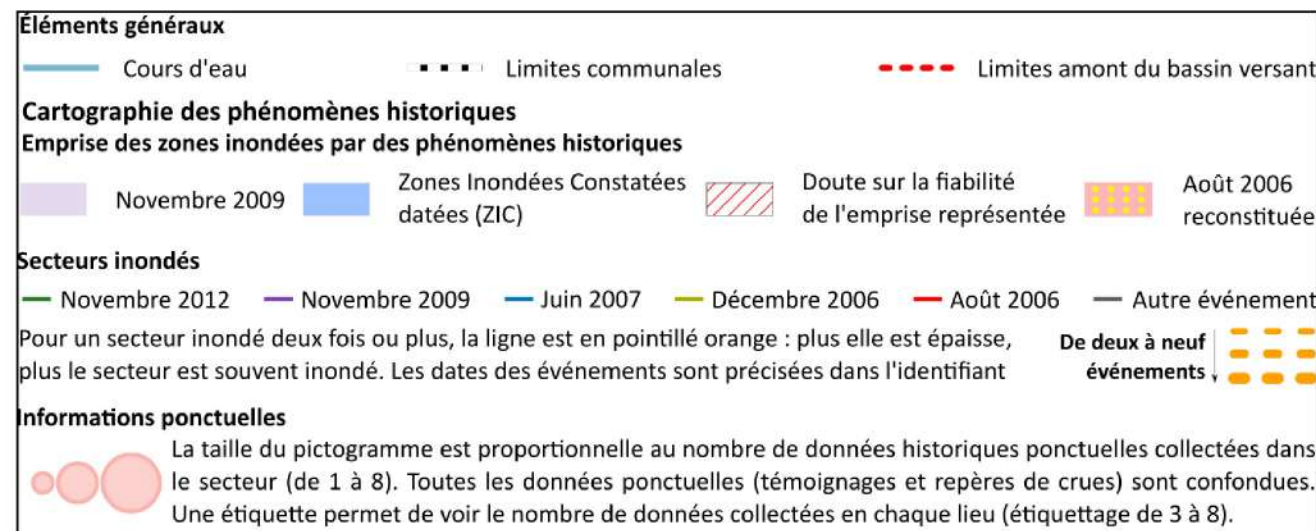
La cartographie ci-contre montre que le chemin de Ferlinghem et la rue de la Chapelle sont des axes routiers ayant été inondés à plusieurs reprises. D'après nos connaissances, le chemin des Conduits ainsi que celui d'Escottes ont été inondés une seule fois.

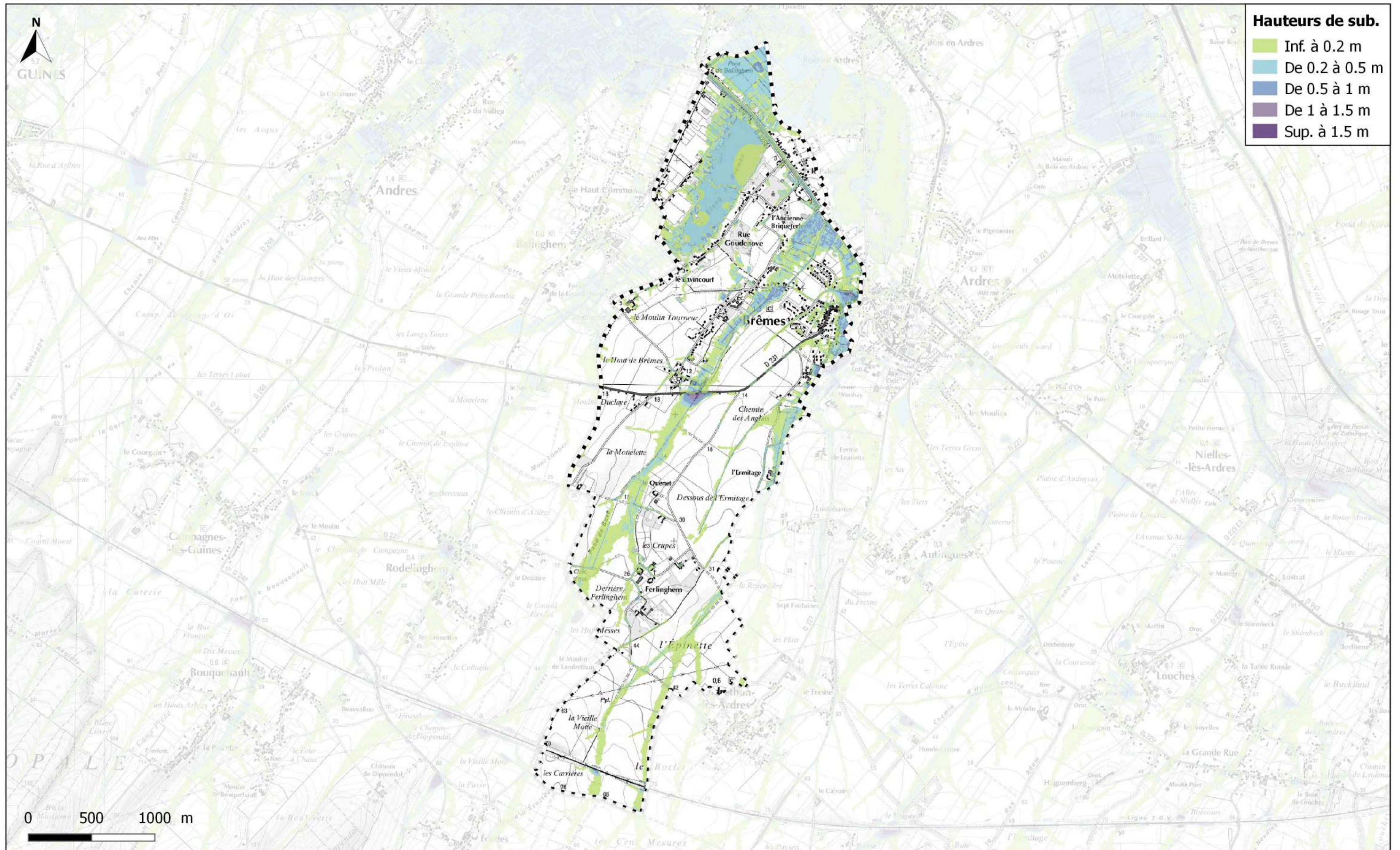
La plupart des lieux connus d'inondations historiques se concentrent au nord de la commune de Brêmes le long du canal d'Ardres sujet au débordement.

La rue du Canal est soumise aux inondations, et on note que quelques habitations la longeant ont été envahies par les eaux dans le passé. Rue de la Chapelle, rue du Rivage, route de Guînes, rue à Vaches et rue du Watergang ont également été impactées dans le passé, parfois en 1974, mais également plus récemment, d'août 2006 à novembre 2012.

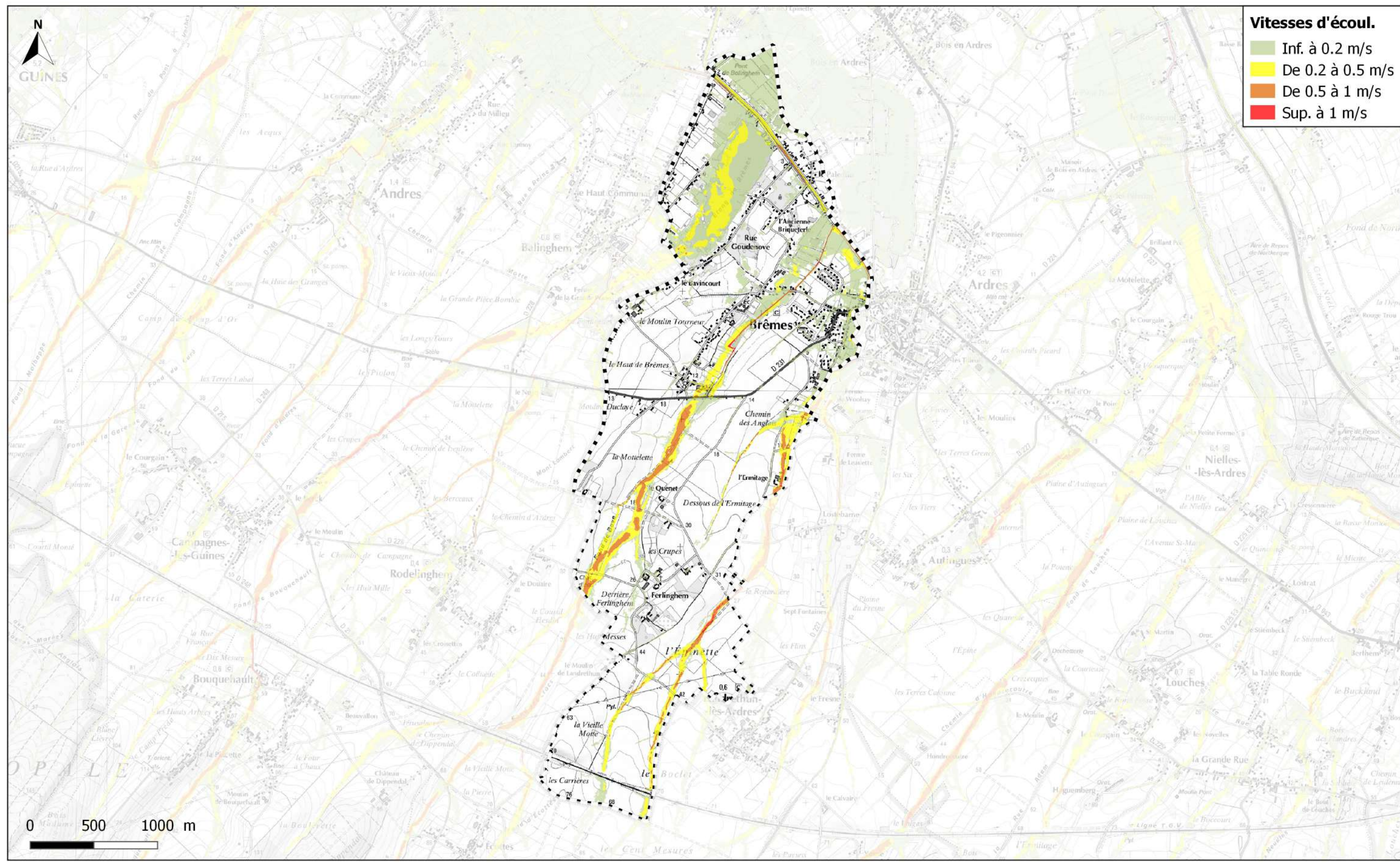
La mairie relève l'écoulement des eaux de la rue de la Chapelle et de la rue du Marais par un fossé venant de se déverser dans deux parcelles rue du Marais, et reprenant ensuite le cours d'eau Wateringue.

Enfin, notons la présence d'un secteur au nord ouest de la commune, ayant été inondé en novembre 2009.





V - Cartographie des hauteurs de submersion



Vitesses d'écoul.

- Inf. à 0.2 m/s
- De 0.2 à 0.5 m/s
- De 0.5 à 1 m/s
- Sup. à 1 m/s

V - Cartographie des vitesses d'écoulement

